

## Combien ça coûte?

### Tarification :

#### Citoyens : (coût au m<sup>3</sup>)

Encombrants : **gratuit**

Matériaux construction (trie obligatoire) : **10\$**

#### Commerces :

Matériaux triés (trie obligatoire) : **30\$**

#### Entrepreneurs : (coût au m<sup>3</sup>)

Matériaux triés : **60\$**

Matériaux non triés : **80\$**

### Règlements :

- Inscription obligatoire ;
- Preuve de résidence obligatoire ;
- Interdit de descendre dans les conteneurs ;
- Interdit de transvider des liquides sur le site;
- Interdit de fumer ;
- Éteindre le moteur de son véhicule avant de décharger les matières ;
- Les résidus dangereux des entreprises ne sont pas acceptés ;
- **Strictement interdit de laisser des matières sur place en dehors des heures d'ouverture.**



## Horaire... (sujet à changement)

### 1- Écocentre St-Urbain :

7, rue du Parc industriel

**avril à mi-novembre**

Lundi au samedi : 9h à 16h45

**mi-novembre à avril**

Jeudi, vendredi & samedi : 9h à 15h45

### Écoboutique (éco. St-Urbain)

**Mi-avril à fin octobre**

Mardi et samedi 10h à 16h

### 2- Éco. Baie-St-Paul / Petite-Rivière :

74, rang Saint-Placide Sud

**mai à mi-novembre**

vendredi : 9h à 16h45

**mi-novembre à mai**

Fermé

### 3- Écocentre Isle-aux-Coudres :

51, chemin de la traverse

**avril à mi-novembre**

mercredi & samedi : 9h à 16h45

**mi-novembre à avril**

Fermé

## Écocentres Fermé les jours fériés

### MRC DE CHARLEVOIX



4, place de l'Église, Local 201  
Baie-Saint-Paul, Qc, G3Z 1T2

Téléphone: 418-435-2639 poste 6012

Télécopieur: 418-435-2666

[www.mrc-charlevoix.ca](http://www.mrc-charlevoix.ca)

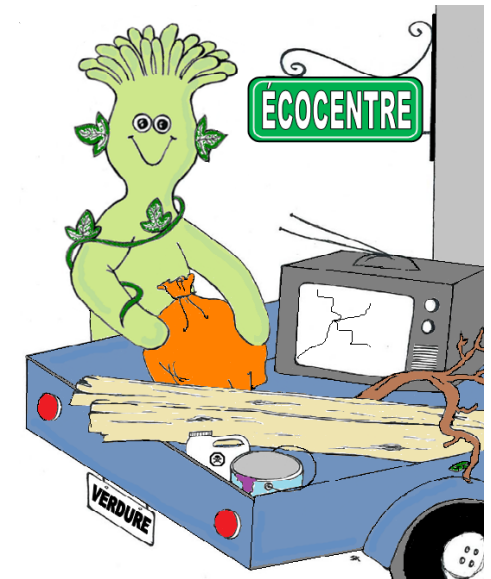


Suivez-nous sur Facebook

<http://www.facebook.com/mrccharlevoix.verdure>



# Saint-Urbain Baie-St-Paul/Petite-Rivière Isle-aux-Coudres



Vous départir de vos encombrants,  
matériaux secs et RDD  
aux bons endroits  
**c'est écologiquement brillant !**



Novembre 2018

# Les Écocentres de la MRC de Charlevoix

## Pourquoi?

La MRC de Charlevoix est fière d'offrir aux citoyens, commerces, industries et institutions de ses municipalités, trois Écocentres situés respectivement à Saint-Urbain, Baie-Saint-Paul et L'Isle-aux-Coudres. Les utilisateurs des Écocentres devront présenter une preuve de résidence dans la MRC de Charlevoix pour avoir accès au service.

Ce service permettra de réduire considérablement le volume des déchets destinés à l'enfouissement, d'augmenter le potentiel de récupération des matières recyclables ou valorisables et le réemploi d'une grande variété d'objets.

Les Écocentres ont été aménagés à l'intention de la population des six (6) municipalités de la MRC de Charlevoix :




- Baie-Saint-Paul
- Les Éboulements
- L'Isle-aux-Coudres
- Petite-Rivière-Saint-François
- Saint-Hilarion
- Saint-Urbain

Laurentide  
re/sources




## Quoi apporter à l'Écocentre?

### Matières acceptées :

- Encombrants (électroménagers, meubles, matelas, bicyclette, chaises, etc.) 
- Résidus de construction, rénovation et démolition (bois, brique, béton, bardeaux d'asphalte, gyproc, etc.)
- Matériel informatique 
- Appareils électroniques
- Métaux
- Matières recyclables (papier, carton, métal, plastique)
- Feuilles, branches d'arbres 
- Arbres de Noël
- Résidus domestiques dangereux (RDD) (peinture, solvants, piles, insecticides, etc.)
- Ampoules fluocompactes, tubes fluorescents
- Batteries d'automobile

### Matières refusées:

- Ordures domestiques 
- Bois créosoté
- Déchets biomédicaux ou radioactifs
- Terre contaminée
- RDD des entreprises
- BPC
- Armes, produits explosifs ou munitions
- Résidus contenant de l'amiante
- Pneus
- Résidu d'amiante

## Comment ça fonctionne?

Vous êtes responsable du transport de vos matières jusqu'à l'Écocentre. Une fois sur le site, un préposé vous accueillera et vous expliquera la marche à suivre. Vous n'avez qu'à trier vous-même et à déposer ce que vous avez apporté dans les différents conteneurs identifiés à cet effet.

### Pourquoi trier les matières apportées à l'Écocentre?

Parce que si elles ne seront pas triées, les matières ne pourraient pas être recyclées. Grâce au tri, les résidus de bois, par exemple, peuvent être composés ou réutilisés, tandis que le métal peut être recyclé.

Les objets réutilisables triés (vêtements, meubles, etc.) sont quant à eux plus faciles à acheminer vers des organismes récupérateurs. Ceux-ci se chargeront par la suite de donner une deuxième vie à vos objets.

**Pour les vêtements réutilisables, il y a la friperie du Centre Communautaire Pro-Santé à Baie-St-Paul et celle de l'Ancre à l'Isle-aux-Coudres.**

